

INTERPELLATION ~~URGENTE~~

Les hooligans castagnent : qui va casquer ?

Depuis plusieurs années, certains sports populaires sont pollués par la violence de certaines personnes qui utilisent les arènes sportives comme exutoire. Les autorités, les forces de police, les clubs et les CFF tentent de trouver des solutions aux problèmes posés par ces « pseudos » supporters.

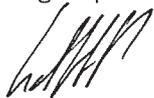
Le 1^{er} avril dernier a eu lieu le match de foot de Super League opposant le FC Lausanne-Sport au FC Servette. En marge de cette rencontre, de graves débordements ont eu lieu. En effet, de « pseudos » supporters genevois se sont livrés à plusieurs actes de vandalisme et de violence entraînant l'intervention de la police, des pompiers et de la voirie. Aux dires du directeur de la sécurité publique et des sports, la facture pour l'intervention des forces de polices ainsi que des pompiers s'élèverait à environ CHF 80'000.-. Le porte-parole de la police cantonale avait déclaré à l'époque des faits que les hooligans sont systématiquement poursuivis et que chaque club est responsable des débordements de leurs supporters.

Selon une information parue ce jour, faute de dénonciation et d'éventuels coupables solvables, ce sera finalement la Ville de Lausanne, et par conséquent ses contribuables, qui payeront la facture des débordements susmentionnés.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes :

- 1) Le montant de la facture totale suite aux débordements susmentionnés est-elle effectivement de CHF 80'000 ? si non, quel est son montant ?
- 2) Les clubs impliqués vont-ils participer aux frais engendrés par ces débordements ?
- 3) Des auteurs de troubles ont-ils été interpellés lors des débordements ? Si oui, seront-ils amenés à payer les frais qu'ils ont occasionnés par leurs actes ?
- 4) Quelles sont les mesures envisagées pour lutter contre le hooliganisme, notamment en application du concordat intercantonal instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives de 2007 ?
- 5) Quelles sont les modalités de l'autorisation permettant d'organiser un match de Super League sur le territoire lausannois ?

Pour le groupe PLR,



Xavier de Haller

